

# Mémoire

L'occupation du territoire forestier québécois et  
la constitution des sociétés d'aménagement des forêts

*Présenté à la*

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

*Par*

LE REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FORESTIÈRES RÉGIONALES DU QUÉBEC :

1. Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie,
2. Association forestière de la Vallée du-Saint-Maurice,
3. Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue,
4. Association forestière Québec métropolitain,
5. Association forestière des Cantons de l'Est,
6. Association forestière de la Rive-Sud,
7. Association forestière Lanaudière,
8. Association forestière Côte Nord,
9. Table Forêt Hautes-Laurentides,
10. Action Forêt Outaouais.

Le 31 octobre 2008

RÉSUMÉ

Regroupement des Associations forestières régionales du Québec

## **Préambule :**

L'instauration d'une culture forestière constitue l'une des recommandations de la **Commission Coulombe** : «l'éducation, l'information et la vulgarisation contribuent activement à l'instauration d'une véritable culture forestière au sein de la population et des jeunes en particulier». De même, il s'inscrit dans l'un des « virages » soit celui de «décentraliser la gestion forestière dans la transparence, l'information et la participation».

Lors du **Sommet sur l'avenir du secteur forestier**, l'évolution de la culture forestière a été identifiée comme une des actions porteuses d'avenir : «dynamiser la culture et l'éducation populaire relativement au milieu forestier y compris l'éducation des jeunes dès le primaire, la vulgarisation auprès du public, la valorisation des métiers et la promotion de la relève».

Le récent **Livre vert**, «La forêt, pour construire le Québec de demain», ne fait état d'aucune action pour faire de la promotion, de la sensibilisation et de l'éducation auprès des jeunes via le milieu scolaire.

## **Défis :**

1. Favoriser le développement d'une culture forestière au Québec
2. Améliorer l'image du secteur forestier notamment la perception des pratiques d'aménagement ainsi que la connaissance des usages et des utilisateurs du milieu forestier.
3. Assurer une relève forestière.

## **Opportunités à saisir :**

- La crise actuelle amène une écoute face à l'éducation, l'information, la sensibilisation et la valorisation des métiers ainsi qu'une mobilisation de l'opinion publique.
- La mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe (recommandation 3.5) en matière d'éducation se fera au cours des prochains mois.
- L'actuel discours sur la contribution de la forêt à la lutte aux gaz à effet de serre (puits de carbone, changements climatiques, fonctions écologiques de la forêt, ...).
- Certains programmes de subvention du MRNF se terminent en mars 2009 et ces budgets devront être réaffectés en fonction de nouvelles priorités.
- Les Associations forestières régionales jouissent d'une neutralité et d'une écoute crédible pour véhiculer des messages face aux activités présentes en milieu forestier.

## **Menaces à contrer :**

- La consolidation de l'industrie provoque des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois en forêt et en usines reléguant à l'arrière plan le défi d'instaurer une culture forestière.
- Les groupes écologistes occupent la scène médiatique de façon régulière et reçoivent l'attention du public.
- Les jeunes se désintéressent des métiers forestiers et la pénurie de main d'œuvre en quantité et en qualité va en s'accroissant

## **Recommandations**

1. Que le nouveau régime forestier qui inclut l'avènement de sociétés d'aménagement de la forêt soit l'occasion de reconnaître formellement un « Service d'éducation relative à l'arbre, au milieu forestier et à l'environnement ».
2. Que le MRNF soit proactif dans la diffusion de l'information auprès de la clientèle scolaire et du grand public en profitant des Associations forestières régionales déjà en place qui regroupent, au sein de leur conseil d'administration, la majorité des utilisateurs du milieu forestier et qui ont développé au fil des ans, une expertise reconnue par la clientèle qu'elles desservent.

3. Que d'ici la mise en œuvre du nouveau régime en 2013, la ministre reconduise le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier dans ses composantes Volet II et son Programme de Participation Régionale surtout le volet dédié à l'éducation forestière.

4. Qu'un engagement soit pris pour soutenir financièrement le fonctionnement d'un tel Service dans chaque région du Québec.

De façon claire, les AFR demandent :

- qu'un support financier assure une récurrence dans la livraison des programmes éducatifs en milieu scolaire (permanence des ressources humaines afin d'assurer la coordination des projets éducatifs et de l'information auprès du grand public pour chacune des associations forestières régionales);
- qu'une stabilité financière soit accordée afin de diminuer les pertes d'énergie en recherche de financement (ex. sous forme de contrat quinquennal : plan stratégique et cibles par Association forestière régionale en fonction des besoins de leur région).

#### **Requête**

Nous demandons au **ministère des Ressources naturelles et de la Faune** et aux **Conférences régionales des Élus** de reconnaître officiellement les **Associations forestières** régionales comme **agents de livraison privilégiés en éducation forestière** et de leur assurer un **financement**, sur une base permanente.

## **Mise en contexte**

Merci madame la ministre de nous recevoir!

Cette audition est l'occasion pour les associations forestières régionales (AFR) d'**insister** sur l'**importance** de l'**éducation forestière** à l'intérieur du **nouveau régime** forestier. C'est aussi l'occasion pour nous de parler de l'importance d'**adapter** l'éducation forestière aux **besoins régionaux**, tout en **insistant** sur le besoin d'**indépendance** de l'**entité responsable** de ce **mandat** pour des raisons de crédibilité et de régionalisation.

Lors des consultations publiques de la **Commission** d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004), un grand nombre d'intervenants, de tous horizons, ont **souligné** l'**importance d'établir une culture forestière** via une éducation, une sensibilisation et une diffusion d'information auprès de la population et particulièrement des jeunes. En raison de l'image négative du secteur forestier, une valorisation des métiers forestiers est urgente pour contrer la désaffection des jeunes dans les programmes de formation. Presque tous déplorent le **désengagement gouvernemental envers la culture forestière** et l'éducation relative au milieu forestier. **Selon cette même Commission, il faut dynamiser** l'éducation populaire relativement au milieu forestier sur deux volets : **l'éducation des jeunes et la vulgarisation auprès du grand public** afin de relever le défi de l'aménagement durable des forêts.

À l'occasion du **Sommet sur l'avenir du secteur forestier** (2007), les partenaires ont réitéré l'importance d'une «**vision capable de motiver les travailleurs et les communautés** à surmonter le climat de **morosité** ... afin que la **forêt** redevienne une **source de fierté collective**». Dans cette vision d'avenir inscrite dans la déclaration finale du Sommet, on retrouve: «une population du Québec qui a **confiance dans la gestion de sa forêt** et qui affirme sa fierté à l'égard de sa conservation et de son aménagement». **Une des 16 actions porteuses d'avenir** traite de l'évolution de la **culture forestière** québécoise par le biais de l'éducation des jeunes, la vulgarisation de l'aménagement forestier auprès du public ainsi que la valorisation des métiers et de la relève.

À l'intérieur du Livre vert «La forêt, pour construire le Québec de demain» (2008), **aucune mesure n'est prévue pour l'éducation forestière**. Il n'y pas de place ni d'actions annoncées pour faire de la promotion, de la sensibilisation et de l'éducation des jeunes et de la population.

## **Défi : Instaurer une véritable culture forestière au sein de la population et des jeunes**

Les **connaissances** sur le milieu forestier doivent être **vulgarisées et transmises** à la population. Les **perceptions** de la population doivent reposer sur une **meilleure compréhension** du développement durable des forêts et des efforts déployés par les usagers du milieu forestier et aux activités qu'on y pratique. Les citoyens doivent être en mesure d'apprécier pleinement le **rôle des forêts** autant dans la **conservation, l'amélioration de l'environnement** que dans le **développement économique** du Québec et de ses régions. Il faut **valoriser les métiers** en lien avec la forêt et **susciter la relève** chez les jeunes. Ceux-ci doivent prendre conscience de l'importance des forêts et des activités qui y sont menées, y compris les activités liées à l'aménagement des ressources. L'éducation des jeunes et la vulgarisation auprès du grand public constituent donc la clé du succès pour instaurer une **véritable culture forestière** au Québec.

Bénéficier d'une culture forestière, c'est :

- Connaître et apprécier la forêt en étant **conscient** des **enjeux** qui y sont rattachés.

- Croire qu'elle peut **contribuer** à l'**avenir** et au **développement durable** de la **société** ainsi que désirer y exercer son métier.
- Prendre conscience de ce que nous procure le milieu forestier ainsi que son **importance** en tant que **ressources, milieu de vie ou de travail, loisir, patrimoine, site de conservation, etc.**
- Valoriser les métiers du secteur forestier, la **fierté d'y travailler** et susciter la relève chez les jeunes.
- Promouvoir une utilisation rationnelle du milieu forestier selon les principes du développement durable.

### ***Éléments de réflexion***

#### Animation d'un programme éducatif au niveau scolaire

On doit mettre en place des **moyens diversifiés et adaptés régionalement** de formation et d'**éducation** au niveau **scolaire**. Il n'est pas rare d'entendre encore dans les écoles que « **couper un arbre c'est criminel** ». C'est en prenant **conscience dès le jeune âge** du **rôle de l'aménagement forestier durable** et du **respect des ressources naturelles** que les étudiants réussiront à **développer un sentiment d'appartenance avec la nature** et envers l'ensemble des fonctions qui s'y rattachent.

#### Information grand public

Il faut que le gouvernement s'inspire des ententes spécifiques régionales afin de créer et de **soutenir un « service d'éducation relative à l'arbre, au milieu forestier et à l'environnement »** dans chaque région du Québec. Celui-ci pourrait **informer** tant le **milieu scolaire** que les **utilisateurs de la forêt et le grand public sur les enjeux du milieu forestier**. Il est primordial de valoriser et **d'appuyer le travail des structures** qui sont **déjà en place** dans les régions et **qui détiennent une expertise**. Les AFR sont des organismes régionaux qui possèdent déjà cette expertise et sont prêtes à travailler de concert avec les instances qui s'établiront dans leur région respective. Elles sont établies, supportées et reconnues dans leur région et **disposent des compétences et de la crédibilité nécessaires** pour bien **informer la population, et accroître sa participation dans la gestion des forêts**. Il faut qu'elles soient reconnues comme organismes privilégiés d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire. Il est **essentiel** que le MRNF prévoie des moyens concrets pour **faciliter le financement de services d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire**.

#### Sensibilisation des intervenants oeuvrant dans le milieu forestier

À l'occasion des diverses **concertations**, il est **nécessaire de sensibiliser** les différentes parties prenantes au processus. En effet, **plusieurs** utilisateurs **démontrent de nombreuses lacunes au plan des connaissances sur l'aménagement forestier**. Pour instaurer un processus efficace de concertation, il faut en plus des outils d'éducation forestière, des agents de livraison pour maintenir la motivation à participer au processus. L'aménagement et **la gestion intégré des ressources** de même que la **certification forestière** sont de plus en plus des **priorités** et «...L'expérience dans le domaine de la mise en œuvre de ces programmes (...) montre que **le succès** de ces efforts **dépend** de la **motivation des parties prenantes** à harmoniser les relations entre les hommes et la forêt » (Petrov, 2003).

#### Valorisation des métiers forestiers

Une véritable diffusion des domaines de formation en milieu forestier auprès de la jeune relève doit être réalisée. Nous croyons qu'il est de la **responsabilité des élus** de **soutenir les actions** permettant de **mettre en valeur** et faire découvrir les **métiers forestiers** aux jeunes. Il est fondamental de soutenir certaines initiatives régionales comme par exemple :

- l'organisation de '**camps forêt des professeurs**', soit un séjour avec quelques couchés en forêt réservé spécifiquement au personnel scolaire et conseillers en orientation,
- des ateliers interactifs présentant les fonctions liées aux métiers forestiers (**Viens vivre la forêt**),
- une **présence dans les Salons** Éducation Emploi Formation Carrière des grands centres urbains,
- un **répertoire** d'outils et **activités pédagogiques** libres de droits de diffusion,
- la diffusion de **capsules forestières** dans les médias électroniques,
- le développement d'un **site Web** interactif et attractif pour les jeunes,
- l'offre d'**activités pédagogiques** forestières utilisables dans le cadre du '**Projet personnel d'orientation**' PPO ou de projets tels 'travail d'un jour' et 'étudiant d'un jour',
- la **diffusion de témoignages**, de cheminements-types de professionnels en foresterie et de **bonnes pratiques** d'affaires sur divers réseaux publics, communautaires et forestier,
- des **Olympiades** de la formation professionnelle en foresterie,
- une **revue** sur les métiers forestiers

D'autres actions axées sur la valorisation des métiers forestiers devraient être supportées afin de favoriser un plus grand intérêt des jeunes envers ces métiers qui connaissent un problème majeur de relève. De plus, les actions pour développer l'intérêt des jeunes envers le milieu forestier ne doivent pas seulement cibler le niveau d'enseignement secondaire lors du choix de carrière mais aussi les étudiants dès le niveau primaire. Il faut d'abord **aimer la forêt** et **être conscient des enjeux** qui y sont rattachés avant de vouloir y exercer son métier. Les **visites guidées en forêt** pour les jeunes du primaire sont donc un bon moyen de leur faire découvrir le milieu forestier et susciter leur intérêt.

### Thématiques d'un programme de sensibilisation

Fruit de plusieurs décennies de réflexion, voici quelques exemples de thèmes abordés :

- Le **public** veut être **entendu** par l'État sur les **choix de gestion** forestière. Or, cette participation exige une meilleure information car les **gens conscients des enjeux** agissent plus efficacement. Les citoyens doivent **comprendre et s'appropriier les enjeux** reliés aux activités forestières.
- Pour faire **confiance**, les Québécois et les Québécoises ont **besoin de comprendre** et de **s'appropriier les enjeux** reliés à la gestion forestière ainsi que **l'importance sociale, environnementale et économique** de la forêt. Il est **utopique** de penser que **seuls** des **changements** dans la forme et dans le fond **procureront l'assurance** à la **population** que les forêts sont bien gérées et bien aménagées. Il **faut** donc se **doter des moyens** de nos ambitions **en éduquant, informant et sensibilisant les jeunes, les intervenants régionaux et la population** en général. L'information et les connaissances aident à entretenir une meilleure conscience et appréciation de la forêt; l'accent doit être mis sur les jeunes, les valeurs sociales et environnementales ainsi que des informations culturelles et historiques.
- Il importe de faire prendre **conscience** de la multitude des **produits** et sous-produits du **bois** et surtout de leurs **aspects écologiques** et naturels.
- Le Québec forestier a pris le tournant du développement durable lequel vise à **harmoniser** les notions de maintien des **avantages écologiques** à celles des **retombées socio-économiques**.
- L'intention générale du régime forestier est de **gérer** et d'aménager **le milieu forestier** dans le meilleur **intérêt public**, c'est-à-dire conformément aux **besoins, aux valeurs** et aux aspirations des **générations actuelles et futures**.
- L'éducation du grand public et des jeunes au **rôle de l'industrie** et aux **activités d'aménagement** forestier.
- Le **régime forestier** au Québec : les modifications en profondeur de 1986 ainsi que l'examen global et les réorientations majeures dont il a fait l'objet en 2001, en 2004 avec la Commission Coulombe et l'actuelle révision du régime.
- Le régime forestier a été modifié, les **droits et obligations des utilisateurs** aussi.

- L'acquisition de **connaissances sur nos écosystèmes**, leurs dynamiques et notre interrelation avec le milieu.
- **Main-d'œuvre** : l'industrie forestière se dépeuple petit à petit, la **moyenne d'âge** de ses travailleurs est de **50 ans**. Les **entreprises** prévoient **renouveler** cinquante pour cent (**50%**) de leur **main d'œuvre d'ici 2015**. Force est de constater que nos établissements d'enseignement ne parviennent pas à recruter suffisamment de jeunes pour constituer la relève dont le Québec des régions aura besoin.
- La **foresterie a une image négative**, c'est presque devenu criminel de couper un arbre. Les jeunes se tournent donc vers d'autres secteurs.

Seule une **culture forestière** permettra aux citoyens de comprendre la dynamique forestière et l'impact des activités humaines. Des **stratégies éducatives** couvrant l'ensemble de la province permettraient de **résoudre diverses problématiques** liées à la gestion forestière, notamment :

- Dichotomie de **perception entre** le Québec des **régions** et le Québec **urbain** ;
- **Sentiment d'appartenance** face au **patrimoine** forestier et à sa **gestion** ;
- **Intérêt des jeunes** à participer à un projet collectif : LA GESTION DURABLE DE NOS FORÊTS ;
- **Fierté collective** de vivre au contact de cette ressource naturelle renouvelable ;
- Les aspects de la foresterie qui sont liés au développement économique et régional, à la concurrence internationale, au développement durable, aux changements climatiques, à la cohabitation entre les communautés et avec les autochtones, à la main-d'œuvre (disponibilité, formation et fierté), à la gouvernance forestière régionale, aux modes d'approvisionnement des usines, à l'équilibre entre stabilité des entreprises établies et avènement de nouvelles, à l'innovation à partir de la récolte jusqu'à la 3<sup>ème</sup> transformation, à l'émergence de nouveaux produits à valeur ajoutée, etc. ;
- Bref, le renouvellement de notre relation avec la forêt et l'expression de notre culture forestière.

### Axes d'intervention

En tant qu'Associations forestières, nous voulons :

- Nous assurer que le milieu scolaire dispose de l'information et du **matériel adaptés** à l'évolution des **connaissances** afin de l'outiller et de l'éveiller à **la réalité forestière** en tenant compte du contenu d'apprentissage et de la nouvelle approche orientante.
- Développer et transmettre des outils d'informations vulgarisées et **adaptés aux réalités régionales** sur différents aspects de la gestion, de l'aménagement forestier et de la transformation de la ressource aux utilisateurs de la forêt ainsi qu'aux décideurs régionaux. Si nous voulons créer une véritable culture forestière, il faut que les **messages** livrés aient une **couleur régionale**. Il n'y a pas meilleur message que celui où l'on se reconnaît. Il est essentiel que les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation soient soutenues d'une manière durable. En Finlande, on a réussi à rendre les gens fiers en élaborant depuis plus vingt ans des stratégies éducatives et informatives avec le milieu.
- Offrir des **outils** d'éducation et d'information aux personnes concernées par les processus de concertation pour **favoriser** leur **participation** à la **gestion** de la **forêt**.
- Favoriser les projets de diffusion des informations inhérentes aux métiers et aux différents domaines de formation en milieu forestier et en transformation du bois auprès de la relève et des personnes pouvant **influencer** leur **choix** de **carrière**.
- Développer des moyens pour **valoriser** l'**utilisation** du **bois** et informer sur ses propriétés environnementales notamment en ce qui concerne l'utilisation du bois en **construction** (puits de carbone) comme mesure de mitigation des **changements climatiques**.

- Multiplier les occasions de vivre et de **visiter la forêt** et de la rendre accessible à la population. Favoriser une plus grande ouverture à toutes les utilisations durables.
- Établir des **partenariats** avec les **ministères** et les **milieux académiques**, afin de mettre en œuvre des projets pédagogiques sur la valorisation de toutes les ressources naturelles renouvelables dans un cadre de développement durable.

### ***Le financement d'un Service d'éducation, d'information et de vulgarisation relatives au milieu forestier***

- a) Le nouveau régime forestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit prévoir le **financement**, sur une **base permanente**, des Associations forestières régionales et de leur Regroupement, organismes qui oeuvrent déjà en éducation, information et vulgarisation relatives au milieu forestier. Ce financement doit provenir d'un programme de soutien financier à leur mission (basé sur la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire du Gouvernement du Québec ou sur des ententes spécifiques via les CRÉ), soit par le biais d'autre(s) mesure(s).
- b) Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les conférences régionales des élus doivent **reconnaître** officiellement les Associations forestières régionales comme **agents** de livraison **privilégiés** en **éducation forestière** en en sensibilisation du grand public dans chacune des régions du Québec. Un **soutien financier récurrent** doit accompagner cette reconnaissance permettant aux AFR de se doter d'un plan stratégique régionale.
- c) Des **comités de concertation** en éducation forestière devraient être créés à **l'échelle régionale**, pour orienter les actions des organismes oeuvrant en éducation forestière et implanter des réseaux de collaboration avec les commissions scolaires et les établissements de formation. Dans beaucoup de régions, ces comités existent déjà au sein des associations forestières régionales.

### **Conclusion**

Les pistes de **solution** et les moyens à mettre en place pour établir une véritable culture forestière **passent** par l'**éducation** en milieu **scolaire**, l'**information** et la **vulgarisation auprès** du grand **public** relativement au milieu forestier de même que la sensibilisation auprès des **utilisateurs** et la **valorisation des métiers** en lien avec la forêt. À cet égard, les **associations forestières livrent des programmes** éducatifs adaptés aux **particularités** écologiques, sociales, économiques, environnementales et culturelles **de leurs régions**. Ces dernières ont besoin d'une **stabilité** au niveau des porteurs des programmes éducatifs. La **récurrence** au niveau des activités éducatives scolaires est déterminante de même que des activités de formation auprès des **agents multiplicateurs** que sont par exemple, les enseignants (camp forêt des profs). Dans tous les cas, il faut favoriser des activités permettant un **contact direct** avec la forêt. Les associations forestières disposent d'**outils** régionaux de communication et d'information au **sujet des enjeux** liés au milieu **forestier**. Certaines offrent des **produits touristiques** dédiés à la **vulgarisation** forestière. Dans tous ces cas, elles disposent de ressources humaines habilitées à faire le lien entre le grand public et la forêt.

La **gestion** de l'ensemble des ressources naturelles renouvelables du **milieu forestier** est d'une très grande **complexité**. Régulièrement, les secteurs forêt, faune ou territoire du **MRNF posent des gestes** pour favoriser le développement harmonieux (plans, normes, orientation, OPMV, moratoire, etc) du milieu forestier. Pour une meilleure **compréhension** de ces gestes, il **faut** que la **population** puisse **bénéficier** de **ressources régionales** pour bien faire saisir à la population, les enjeux et les objectifs poursuivis. Pour **véhiculer le message**, il faut une organisation **crédible, neutre et reconnue** par le milieu et les Association forestières régionales jouissent de cette réputation, surtout celles qui ont une expertise de plusieurs décennies.

Au cours des dernières années plusieurs régions ont senti le besoin de se doter d'une association forestière pour combler des besoins d'éducation et de sensibilisation. Aujourd'hui nous pouvons affirmer, qu'à l'exception de l'Île de Montréal où nous travaillons à instaurer un tel service,

**toutes les régions du Québec** sont **couvertes** par une association forestière ou un organisme semblable. Le personnel des associations en émergence est supporté par les vétérans qui leur fournissent les outils d'éducation et autres moyens d'atteindre leur mission d'éducation.

Pour poursuivre ce cheminement amorcé depuis plus de 60 ans dans certaines régions ou initié depuis peu d'années dans d'autres, il est **fondamental d'appuyer le travail des organismes oeuvrant en éducation** forestière et de favoriser toutes autres actions permettant de développer une véritable culture forestière dans les régions. Progresser vers le développement durable des ressources forestières **demande un effort collectif et soutenu** et pour y arriver, **la clé du succès** repose avant tout sur **l'éducation, la sensibilisation, l'information** et le **transfert de connaissances** ainsi que la **formation** et la **valorisation des métiers** forestiers.

Présentement les Associations forestières régionales bénéficient d'un support de **moins de deux millions** de dollars par **année** de la part du ministère via différents programmes de subventions. La **principale difficulté** qu'éprouvent les associations forestières régionales est la **lourdeur administrative** de la gestion **reliée** à la recherche de financement, année après année, projet par projet. Cette situation nécessite un travail laborieux, du temps et beaucoup d'énergie au niveau de la gestion administrative de **projets** au **détriment** de **l'action** éducative sur le **terrain**. À cela s'ajoute un **manque d'ouverture** à la **récurrence** de projets d'actions stratégiques (il est essentiel qu'une portion des actions éducation soient répétitives afin d'avoir un impact significatif auprès de la population et des clientèles scolaires).

Il existe beaucoup d'**insécurité** quant au **financement** des AFR. Ce climat est du au contexte actuel lequel est marqué par la **révision** du régime forestier et la **constitution des sociétés** d'aménagement des forêts, la décentralisation vers les Conférences régionales des Élus, **l'échéance** des programmes d'aide (**PMVRMF et PPR**) prévue pour le 31 mars 2009, la **situation financière précaire** de plusieurs **partenaires** des AFR, et autres. Nous proposons que soient **reconduits** les **programmes** existants jusqu'en **2013** et qu'une **attribution** budgétaire **récurrente** nous soit **consentie**. Ce budget permettrait aux responsables des organismes de travailler à la réalisation de projets plutôt que d'utiliser leur temps à assurer un financement toujours incertain d'année en année.

À cet effet nous avons fait une **réflexion** que nous sommes **prêts à partager** avec les personnes responsables de l'élaboration des programmes.

### ***Portrait des associations forestières régionales***

#### Une mission : informer et éduquer la population

Il existe onze (11) associations forestières régionales (AFR) au Québec, lesquelles desservent l'ensemble du territoire québécois. Elles sont pour la plupart présentes dans leur région depuis plus de 60 ans.

Toutes autonomes, les associations forestières régionales sont des organismes privés sans but lucratif ayant pour mission de vulgariser l'information et d'éduquer la population sur les grands enjeux du domaine forestier québécois. Elles se réunissent sur une base régulière afin de partager des préoccupations communes. Ce forum constitue le regroupement des associations forestières régionales du Québec.

Ce qui fait leur force et explique leur réussite jusqu'à maintenant, ce sont les quelques milliers de membres qui en font partie. Provenant de différents milieux et secteurs d'activités, ces membres croient tous à l'importance de cette mission au point d'y investir temps, énergie et argent.

C'est donc grâce au dynamisme de leurs membres que les AFR ont su relever le défi de l'information et de l'éducation populaire forestière au fil des ans.

#### Exemples d'activités d'éducation, de sensibilisation et d'information

Pour remplir adéquatement leur mission, les AFR organisent et développent différentes activités d'éducation et de sensibilisation en partenariat avec leurs membres et plusieurs autres organismes régionaux :

- Leurs congrès annuels rassemblent les intervenants qui s'intéressent au milieu forestier. Il s'agit d'excellents lieux de discussions et d'échanges sur des thèmes forestiers souvent avant-gardistes.
- La tenue de différents colloques forestiers et la présentation de conférences d'information d'où il se dégage des positions régionales intéressantes, contribuant ainsi aux débats sur les grands enjeux forestiers.
- Partenaires privilégiés du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs lors du Mois de l'arbre et des forêts, elles chapeautent les activités à caractère éducatif et les distributions populaires d'arbres sur leurs territoires respectifs. Elles organisent elles-mêmes plusieurs activités et sont responsables de la vente d'articles promotionnels de cet important mois de sensibilisation ; elles assurent la diffusion d'information auprès des médias locaux et régionaux.
- Elles sont toutes présentes dans le milieu scolaire, offrant aux élèves une initiation au milieu forestier conformément aux objectifs éducatifs des ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.
- Elles possèdent, pour la plupart, un outil spécifique leur permettant de diffuser de l'information auprès de leurs membres (journaux, revues, bulletins de liaison).
- Elles sont connues et reconnues par les médias locaux et régionaux (capsules télévisées, articles de fond, entrevues radiophoniques, etc.)

Donc, depuis de nombreuses années les associations forestières régionales:

- développent et mettent en place des activités de sensibilisation à l'aménagement durable des forêts;
- informent adéquatement l'ensemble des intervenants du milieu forestier;
- jouent un rôle d'agent de liaison entre la population et les différents intervenants du milieu forestier et entre les intervenants eux-mêmes;
- améliorent la procédure d'information notamment au chapitre de la promotion des événements et de la vulgarisation des contenus techniques;
- définissent avec le milieu, les orientations régionales pour la mise en valeur du milieu forestier et les résultats à atteindre en matière d'aménagement.

L'industrie forestière, les différentes instances gouvernementales dont le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les institutions de formation et d'éducation, le milieu municipal, les organisations fauniques et récréotouristiques, les organismes de développement ainsi que la population du Québec croient aux associations forestières régionales et leur ont donné la crédibilité nécessaire pour mener à bien leur mission.

Les AFR reconnaissent l'importance de se positionner solidement en prenant la place qui leur revient en tant qu'organismes d'éducation et d'information au sein de l'ensemble de la population québécoise afin de répondre à leurs intérêts communs et particuliers.

Il ne fait nul doute que les AFR entendent continuer dans le même sens pour les années à venir, mais pour ce faire, elles devront pouvoir compter sur l'appui de tous leurs partenaires, y compris le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Coordonnées du regroupement des AFR :

M. Daniel Archambault, ing.f.  
Association forestière des Cantons de l'Est  
138, rue Wellington Nord, bur. 100  
Sherbrooke (Québec) J1H 5C5  
Tél. : (819) 562-3388  
Télec. : (819) 562-2433  
Courriel : [afce@afce.arbre.forest.org](mailto:afce@afce.arbre.forest.org)